



# Présidence de la Polynésie française

## Service de la communication et de la documentation

mercredi 14 mai 2008

### CONSEIL DES MINISTRES

Communiqué de presse

#### ➤ A l'attention des rédactions

---

#### Economie

### Extension des accords salariaux pour 2008

Le conseil des ministres a validé l'extension des accords de salaires pour l'année 2008 concernant l'ensemble des salariés et employeurs des secteurs suivants :

- les banques et sociétés financières de Polynésie française, suite à l'accord signé le 29 février 2008 entre les partenaires sociaux fixant les salaires minima conventionnels ( JOPF du 10 avril 2008, page 1368) ;
- le commerce de Polynésie française, suite à l'accord signé le 14 mars 2008 entre les partenaires sociaux fixant les salaires minima conventionnels (JOPF du 10 avril 2008, page 1371).

---

### Indice des prix à la consommation de mars 2008

L'indice des prix à la consommation pour le mois de mars 2008 s'établit à 100,44 (base 100 en décembre 2007), ce qui représente une hausse mensuelle de 0.9%.

Cette augmentation est étroitement liée à celle des secteurs «Transports» et «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées», dont les prix s'accroissent respectivement de 2,4% et 0,9%.

La raréfaction du thon a provoqué, d'une part l'augmentation du prix du poisson (+ 5.7%) et d'autre part, une hausse de consommation des viandes, répercutée sur les prix (+ 1.6%).

Par contre, le secteur des fruits et légumes a baissé respectivement de – 3% pour les fruits et de – 0.6 % pour les légumes.

Ont également baissé les prix des équipements de téléphones et de télécopies (-3.7%).

**Hors transport aérien, l'indice ne progresse que de 0,4% pour le mois de mars.** Sur les douze derniers mois, l'indice se monte à + 2.2%.

---

## Index des travaux du bâtiment et des travaux publics pour janvier et février 2008

Le conseil des ministres a examiné l'index des travaux du bâtiment et des travaux publics pour janvier et février 2008.

Les évolutions mensuelles en pourcentage de l'index BTP 01 (tous corps d'état), de l'index TPP 01 (tous travaux) et de l'indice PSD (produits et services divers) sont décrites ci-après :

- index BTP 01 : +1,6% en janvier 2008 et +0,1% en février 2008
- index TPP 01 : +0,9% en janvier 2008 et +0,1% en février 2008
- Indice PSD HT :-0,2% en janvier 2008 et +0,8% en février 2008

Les variations des prix les plus significatives en janvier concernent l'indice salaire (+3,1%), et en février l'indice matériel Mat (-0,4%).

---

## Finances publiques

### Budget primitif 2009 : calendrier des travaux de préparation

*Le conseil des Ministres a acté le calendrier des travaux de préparation du budget primitif de la Polynésie française pour l'exercice 2009, présenté par Georges Puchon, ministre des Finances et du Budget. Les circonstances liées au calendrier électoral avaient contraint le précédent gouvernement à préparer un budget primitif 2008 « a minima. » Un prochain collectif budgétaire permettra un certain nombre d'ajustements, précise le ministre.*

Afin que le budget primitif de l'année 2009 soit prêt dans les délais, le ministre a annoncé la tenue d'un séminaire de Gouvernement, fin juin, puis d'un séminaire de majorité, début juillet 2008, durant lequel devront être fixés les orientations, les axes stratégiques, et les priorités du prochain budget.

Les priorités budgétaires pour l'année 2009 y seront définies et chaque ministère sera invité à présenter son programme pour le prochain exercice. Les actions devront être priorisées et évaluées.

Dès août 2008, le ministère en charge du budget et des finances, présentera le projet de budget 2009 avec un rapport détaillant, par mission et programme, les orientations poursuivies et les actions envisagées. L'objectif est d'élaborer, à terme, un ensemble d'indicateurs de performance facilement exploitables. Ces indicateurs permettront dès 2010 aux élus d'évaluer l'action gouvernementale.

Comme le prévoit la loi, le débat d'orientation budgétaires (DOB) doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif à l'Assemblée de la Polynésie Française. Le ministre a donc prévu sa tenue autour du 15 septembre 2008. « Aucun dérapage de calendrier ne sera toléré » a précisé le ministre.

Les réunions d'arbitrages finaux, après examen par l'assemblée, sont prévues entre le 25 septembre et le 22 octobre 2008. Le projet du budget primitif sera présenté au plus tard le 12 novembre 2008 au conseil des ministres. S'il est validé, le dépôt à l'Assemblée du projet de délibération budgétaire se fera au plus tard le 15 novembre 2008 (date limite fixée par la loi organique). Les débats débiteront aux alentours du 27 novembre 2008, soit 12 jours après le dépôt du dossier à l'Assemblée.

*« Ce calendrier est très chargé et permet peu de manœuvre. C'est pourquoi dès son adoption, il sera impératif de s'y tenir. C'est l'une des conditions indispensables pour que la préparation du budget primitif de l'année 2009 se déroule de la manière la plus sereine qui soit. »* souligne le ministre des Finances et du Budget, Georges Puchon.



## Dessertes aériennes interinsulaires

## Réglementation des U.L.M.

Le conseil des ministres a décidé de rapporter l'arrêté du 13 novembre 2007, qui fixe les conditions d'amerrissage et de décollage des U.L.M. amphibies à partir des plates-formes occasionnelles en mer.

La direction de la réglementation et du contrôle de la légalité (DRCL) a en effet estimé que cet acte comportait des dispositions empiétant sur le domaine de compétence de l'Etat, notamment en matière de sécurité de l'aviation civile.

---

## Secteur primaire

### Pour la relance du secteur agricole

Le ministère de l'agriculture, de l'élevage et des forêts a présenté les différentes opérations prévues dans les mois à venir et dont l'objectif est de favoriser une relance du secteur agricole.

Cette relance passe par la nécessité d'accompagner les agriculteurs, notamment les plus jeunes, et de réguler la production agricole par l'attribution de moyens techniques et matériels mieux adaptés à leurs besoins.

Il est également question de la mise en place d'une filière de commercialisation fiable, d'un soutien affirmé au programme vanille et du développement des cultures biologiques.

Au titre de cette relance, le ministère a présenté un plan des opérations à réaliser dans les cent jours. Ces opérations vont de l'attribution de lots agricoles à la consommation de produits locaux dans les cantines, en passant par le transfert de la chambre d'agriculture, l'aide à la commercialisation des produits en provenance des archipels et la tenue de diverses commissions, comme la commission de la viande porcine.

Le secteur agricole doit ainsi contribuer à favoriser l'emploi dans tous les archipels, tout comme il doit apporter son soutien technique et soutenir les entreprises du secteur.

Le ministère a également précisé que la foire agricole, qui se tiendra cette année du 28 août au 07 septembre 2008 sur le terrain de l'hippodrome de Pirae, sera organisée par la chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL) ainsi que par les professionnels du monde agricole.

150 stands sont prévus et 50 000 visiteurs sont attendus.

---

## Nominations

Le conseil des ministres a nommé :

- monsieur Xavier Fondecave en qualité de commissaire de gouvernement auprès de l'établissement public Heiva Nui.

Le conseil des ministres a acté la modification du conseil d'administration de l'établissement public Heiva Nui, qui passe de 9 à 10 membres, composé comme suit :

- le ministre chargé de la culture, président ;
- le ministre chargé des finances, vice-président ;
- le ministre chargé de l'équipement ou son représentant, membre ;
- le ministre chargé du tourisme ou son représentant, membre ;
- le député-maire de la ville de Papeete ou son représentant, membre ;
- M. Benoît Kautai ;
- le chef de service de la culture et du patrimoine ou son représentant, membre ;
- le chef du service des moyens généraux ou son représentant, membre ;
- le président directeur général de la société Air Tahiti Nui ou son représentant, membre ;
- le directeur général d'Air Tahiti ou son représentant, membre.

Le conseil des ministres a validé la recomposition du conseil d'administration du musée de Tahiti et des Îles-Te Fare Manaha faisant passer l'effectif de 13 à 15 membres :

- le ministre chargé de la culture, président ;
- le chef de service de la culture et du patrimoine ou son représentant, vice-président ;
- le ministre chargé de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche ou son représentant, membre ;
- le ministre chargé du tourisme ou son représentant, membre ;
- un représentant de l'Assemblée de la Polynésie française désigné par cette institution ou son suppléant, membre ;
- le directeur du centre des métiers d'arts ou son représentant, membre ;
- le maire de la commune de Punaauia ou son représentant, membre ;

- deux membres de la société des études océaniques désignés par celle-ci, membre ;
- un membre de l'association Tenete désigné par celle-ci, membre ;
- un collectionneur privé ayant effectué auprès de l'établissement une donation ou un dépôt à long terme, désigné par le Président de la Polynésie française, sur proposition du ministre chargé de la culture, membre ;
- enfin, quatre personnalités compétentes dans le domaine muséographique, ethnographique ou anthropologique et réputées pour leur connaissance des archipels, désignées par le Président de la Polynésie française, sur proposition du ministre chargé de la culture.

**Le président  
Gaston TONG SANG**

\*\*\*

\*